



Droit de vendre des articles fabriqués avec des motifs Disney

Par **KLOKLO**, le **18/05/2016** à **10:17**

bonjour , je suis présidente d'une association de couture . actuellement nous travaillons pour une autre association qui donne ou qui vend des blouses-déguisement pour les enfants malades et qui passent des IRM dans les hôpitaux . nous fabriquons ces blouses , pouvons nous mettre en appliqué des motifs Disney ? ces motifs nous les avons sur du tissu acheté en magasin . merci pour votre réponse . cordialement .